

Évaluation périodique des programmes de :

- **baccalauréat en traduction**
- **maîtrise en terminologie et traduction**
- **diplôme d'études supérieures spécialisées en terminologie et traduction**

(Faculté des lettres)

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action du doyen**

Conseil universitaire du 3 février 2009



SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Baccalauréat en traduction, maîtrise en terminologie et traduction et diplôme d'études supérieures spécialisées en terminologie et traduction

Les programmes de baccalauréat en traduction, de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et de maîtrise en terminologie et traduction sont rattachés à la Faculté des lettres ; l'enseignement est sous la responsabilité du Département de langues, linguistique et traduction.

PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

- La constitution du dossier d'autoévaluation incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des diplômés, des employeurs et des professeurs, le choix des experts externes et l'organisation de leur visite, toutes ces étapes ont été complétées entre novembre 2006 et février 2007.

Les experts externes

Georges Bastin, Département de linguistique et traduction, Université de Montréal

Jean-Delisle, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa

- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes le 27 février 2007.
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 15 et 16 mars 2007 et ont présenté conjointement leur rapport d'évaluation le 16 mars 2007. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions face à ce rapport, ce qu'ils ont fait. Leurs commentaires ont été intégrés au dossier.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis en novembre 2007 son rapport d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé au doyen de la Faculté des lettres.
- Le doyen de la Faculté des lettres a transmis son plan d'action final au vice-recteur aux études et aux activités internationales en janvier 2009.
- Le rapport d'évaluation et le plan d'action du doyen ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 3 février 2009.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL

Principales forces de ces programmes

- La compétence et la disponibilité des enseignants ;
- La formation axée sur la pratique ;
- L'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues en traduction et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) pour les diplômés du baccalauréat ;
- L'intérêt pour la profession et les nombreuses occasions d'emploi ;
- La renommée des programmes en ce qui concerne la qualité du français des diplômés.

Principaux points à améliorer

- L'intégration de la technologie dans la formation ;
- L'orientation, les objectifs et la structure des différents programmes ;
- L'offre de cours et de stages aux premier et deuxième cycles ;
- L'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues en traduction et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) pour les diplômés de la maîtrise ;
- Les activités liées à l'accueil et l'information transmises aux étudiants du baccalauréat ;
- Les ressources informatiques ;
- Les taux de diplomation, en particulier à la maîtrise.

Principaux points à examiner

- La pertinence d'offrir la possibilité de compléter un baccalauréat en traduction de deux ans pour les détenteurs d'un autre baccalauréat ;
- La pertinence de maintenir la maîtrise avec mémoire ;
- Les exigences pour participer au *Profil international* ;
- La relève du corps professoral et les critères d'embauche des chargés de cours ;
- L'achat obligatoire d'un ordinateur portable pour les étudiants inscrits aux programmes ;
- La réduction du nombre de crédits à la maîtrise (de 48 à 45 crédits).

Recommandations**Recommandation 1**

Que la formation permette de développer la capacité d'utiliser les outils technologiques spécialisés dans le domaine de la traduction et de la terminologie ainsi que les habiletés en gestion de projets.

Recommandation 2

Que l'on revoie la structure du baccalauréat à la lumière des commentaires et des suggestions qui ont été formulés par les experts et les divers groupes de personnes consultées.

Recommandation 3

Que l'on rende obligatoire la réalisation de stages et que l'on nomme un coordonnateur de stages.

Recommandation 4

Que l'on examine la possibilité de réduire à 45 le nombre total de crédits à la maîtrise.

Recommandation 5

Que l'on revoie la structure du programme de maîtrise pour faciliter l'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues en traduction et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).

Recommandation 6

Que l'on revoie les objectifs, la pertinence de la concentration mixte et le contenu des programmes de deuxième cycle.

Recommandation 7

Que l'on examine la pertinence de maintenir la maîtrise avec mémoire.

Recommandation 8

Que l'on examine la pertinence d'offrir un baccalauréat en traduction d'une durée de deux ans pour les détenteurs d'un baccalauréat dans une autre discipline et que l'on revoie la pertinence de maintenir le diplôme d'études supérieures spécialisées en terminologie et traduction.

Recommandation 9

Que l'on améliore l'accueil et l'information transmise aux étudiants du baccalauréat.

Recommandation 10

Que l'on améliore les ressources informatiques disponibles pour les étudiants (licences de logiciels spécialisés, soutien technique, etc.).

Recommandation 11

Que l'on prenne des mesures pour améliorer le taux de diplomation, en particulier au deuxième cycle.

PLAN D'ACTION DU DOYEN**Évaluation périodique des programmes de
baccalauréat en traduction, de maîtrise en terminologie et traduction
et de diplôme d'études supérieures spécialisées en terminologie et traduction****Plan d'action du doyen****1. Introduction**

La traduction représente un secteur d'activité en pleine expansion et en pleine mutation. Partout, les programmes de formation de traducteurs et de terminologues se consolident et se développent, car le marché est très porteur. Selon une enquête récente sur les industries de la langue, le marché canadien présente un besoin de 1000 nouveaux traducteurs chaque année; or, la dizaine d'écoles existantes actuellement au Canada ne mettent annuellement sur le marché que 300 à 350 diplômés.

Avec un programme de baccalauréat créé en 1969 et de maîtrise fondé en 1980, l'Université Laval est l'un des chefs de file en la matière. Outre son fort ancrage historique, le secteur de traduction de l'Université Laval présente de nombreux atouts mis en évidence par les évaluateurs externes :

- un baccalauréat très riche en cours de transfert linguistique,
- une renommée nationale en ce qui concerne la qualité du français de ses diplômés,
- une compétence particulière en terminologie qui mériterait d'être développée davantage,
- un programme unique en son genre et d'une actualité patente, le profil entrepreneurial,
- le profil international de mobilité des étudiants,
- un vaste bassin de recrutement des étudiants (tout l'Est du Québec),
- sa position stratégique dans la capitale du Québec,
- la disponibilité exceptionnelle de son corps professoral régulier envers les étudiants.

Les évaluateurs externes ont par ailleurs souligné que de par son ancienneté, l'originalité de certains de ses programmes ainsi que le nombre et la qualité de ses diplômés, le secteur de traduction de l'Université Laval faisait partie des grandes Écoles de traduction du Canada : de fait, en termes de nombre de diplômés, l'Université Laval

se classe deuxième au Québec et dans l'ensemble du Canada. Pour ce qui est de la qualité des diplômés en traduction, les employeurs ont pour leur part souligné l'excellente réputation de l'Université Laval, dont les diplômés conjuguent de très bonnes qualités d'expression en français à une connaissance approfondie des procédés de traduction.

Ainsi, de l'avis général, les programmes de traduction de l'Université Laval constituent un pôle d'excellence dont il conviendrait de tirer le meilleur parti afin qu'il puisse répondre à une demande croissante d'un marché du travail florissant et en pleine expansion ainsi qu'à un secteur de la recherche embryonnaire mais prometteur.

2. Principales forces des programmes

- La compétence et la disponibilité des enseignants;
- La formation axée sur la pratique;
- L'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) pour les diplômés du baccalauréat;
- L'intérêt pour la profession et les nombreuses occasions d'emploi;
- La renommée des programmes en ce qui concerne la qualité du français des diplômés.

3. Principaux points à améliorer

- L'intégration de la technologie dans la formation;
- L'orientation, les objectifs et la structure des différents programmes;
- L'offre de cours et de stages aux premier et deuxième cycles;
- La conformité avec les prochaines modifications du Règlement des études (45 crédits à la maîtrise);
- L'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) pour les diplômés de la maîtrise;
- Les activités liées à l'accueil et l'information transmise aux étudiants du baccalauréat;
- Les ressources informatiques;
- Les taux de diplomation, en particulier à la maîtrise.

4. Principaux points à examiner

- La pertinence d'offrir la possibilité de compléter un baccalauréat en traduction de deux ans pour les détenteurs d'un autre baccalauréat;
- La pertinence de maintenir la maîtrise avec mémoire;

- Les exigences pour participer au Profil international;
- La relève du corps professoral et les critères d'embauche des chargés de cours;
- L'achat obligatoire d'un ordinateur portatif pour les étudiants inscrits aux programmes;
- La réduction du nombre de crédits à la maîtrise (de 48 à 45 crédits).

5. Mesures à prendre

Recommandation 1

Que la formation permette de développer la capacité d'utiliser les outils technologiques spécialisés dans le domaine de la traduction et de la terminologie ainsi que les habiletés en gestion de projets.

La connaissance des principes et du fonctionnement des logiciels de traductique et de terminotique ainsi que des aides informatiques à la rédaction et à la recherche documentaire est désormais essentielle, tout comme la compréhension de l'organisation du travail au sein d'une équipe chargée de gérer un projet de localisation. L'acquisition de ces savoirs et savoir-faire va de pair avec une capacité d'évaluation critique des outils et des moyens. Ce sont précisément ces aspects qui ont présidé à la création de nouveaux cours (*Traduction et informatique* et *Terminologie et recherche documentaire*, notamment), et les enseignants du programme s'efforceront de les intégrer au mieux dans les autres cours. Le Centre des services pédagogiques et technologiques de la Faculté de lettres pourra d'ailleurs, au besoin, accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de stratégies pédagogiques favorisant l'utilisation de ces logiciels en salle de cours.

Par ailleurs, la création d'un microprogramme en terminologie, terminographie et terminotique est actuellement à l'étude; ce futur microprogramme, élaboré en collaboration notamment avec l'Office québécois de la langue française, vise à améliorer l'arrimage de la formation offerte à l'Université Laval avec le milieu professionnel de la terminologie. À noter qu'il s'agira d'un programme entièrement offert à distance, qui pourra s'intégrer dans la maîtrise en traduction et terminologie.

S'agissant de l'amélioration des habiletés en gestion de projets, il convient de mentionner que certains cours du baccalauréat comprennent déjà la réalisation de travaux en équipe visant à initier les étudiants aux réalités du marché du travail, où l'aptitude à la collaboration et au travail en équipe est recherchée de façon quasi systématique par les employeurs. Les étudiants peuvent également développer cette compétence en matière de gestion de projets en œuvrant au sein du cabinet de traduction étudiant Langulaire.

En outre, le programme de maîtrise révisé comprend un séminaire de traduction d'édition dont l'objectif est de guider l'étudiant dans l'élaboration d'un projet de traduction à destination du marché de l'édition. Ce séminaire vise à permettre à l'étudiant de connaître le milieu de l'édition et de mettre ainsi en place une stratégie en vue de faire publier la traduction d'un ouvrage, littéraire ou non.

Recommandation 2

Que l'on revoie la structure du baccalauréat à la lumière des commentaires et des suggestions qui ont été formulés par les experts et les divers groupes de personnes consultées.

Le programme de baccalauréat a été entièrement repensé à la suite des commentaires et suggestions formulées au cours de l'évaluation. Ce programme révisé, dont l'élaboration est terminée, suit actuellement les étapes administratives nécessaires à sa mise en œuvre dès la session d'automne 2009.

Les objectifs du programme ont été reformulés pour mieux refléter le caractère professionnel de la formation offerte. Le groupe de cours portant sur la recherche, la documentation et la terminologie a été entièrement révisé, pour permettre une progression dans les acquis dès le début de la formation.

Le nombre de cours de thème a bien été réduit, de six à quatre. Par contre, considérant que l'initiation à la traduction spécialisée constitue un élément essentiel de la formation et étant donné que le nombre de cours de traduction générale avait déjà été réduit à la suite de la refonte du programme de 1997, le secteur n'a pas jugé souhaitable de suivre ces suggestions des évaluateurs.

Le concept des blocs, que les évaluateurs ont jugé peu adaptés aux intérêts des étudiants en traduction et aux compétences qu'ils ont déjà acquises, ne figure pas dans le programme révisé, qui permet toutefois aux étudiants qui le souhaiteraient le même genre de spécialisation selon la langue qu'offrait l'ancien programme.

Les possibilités de formation complémentaire en dehors du domaine de la traduction ont été élargies, pour tenir compte de la valeur, pour les traducteurs, d'une vaste culture générale qui dépasse les domaines reliés aux langues.

Recommandation 3

Que l'on rende obligatoire la réalisation de stages et que l'on nomme un coordonnateur de stages.

En l'état actuel des ressources de la Faculté des lettres, il n'est pas envisageable de recruter une personne chargée de la coordination des stages. Cependant, à la suite de départs à la retraite et de modifications apportées aux tâches de certains membres du personnel, la direction de la Faculté poursuit actuellement une réflexion de fond sur la réorganisation des ressources humaines. La question des stages en traduction – mais également dans d'autres domaines – a été intégrée à cette réflexion de manière à envisager toutes les solutions possibles pour en assurer la gestion.

Ainsi, dans le contexte actuel, il ne nous paraît pas envisageable de rendre les stages obligatoires au baccalauréat dans un proche avenir; nous estimons par ailleurs indispensable de porter nos efforts en priorité sur les stages effectués dans le cadre de la maîtrise en terminologie et traduction avec stage et essai, pour laquelle le stage est obligatoire.

Enfin, dans le but de faciliter l'accès des étudiants à des stages en milieu professionnel, des démarches ont été entreprises auprès du Service de placement de l'Université Laval afin de permettre aux employeurs d'afficher leurs offres de stages et aux étudiants inscrits de suivre une formation à la recherche de stages dans le domaine de la traduction.

Recommandation 4

Que l'on examine la possibilité de réduire à 45 le nombre total de crédits à la maîtrise.

Le nombre de crédits de la maîtrise passera de 48 à 45 crédits. Pour la maîtrise avec mémoire, le nombre de crédits de cours sera inchangé (18 crédits), et le nombre de crédits pour le mémoire sera réduit à 27. Dans le cas de la maîtrise avec stage et essai, par contre, un cours sera supprimé, étant donné les faibles ressources professorales (27 crédits au lieu de 30); le stage (6) et l'essai (12) conserveront le même nombre de crédits.

Recommandation 5

Que l'on revoie la structure du programme de maîtrise pour faciliter l'accès à l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).

La situation a changé depuis que les évaluateurs ont émis cette recommandation. En effet, l'OTTIAQ ne reconnaît maintenant aucune maîtrise (la consultation du site Web de l'Ordre montre d'ailleurs que seuls des baccalauréats figurent sous la rubrique des diplômes reconnus). Un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) est toutefois considéré comme équivalant à un an d'expérience s'il comprend 10 crédits de transfert linguistique et 3 crédits de cours connexes, et une maîtrise est considérée comme équivalant à un an et demi d'expérience si elle comprend 15 crédits de transfert et 6 crédits de cours connexes. De toute façon, la nouvelle maîtrise professionnelle comprendra suffisamment de cours de transfert (si l'essai est reconnu comme crédits de transfert) et de cours connexes pour satisfaire aux exigences que l'OTTIAQ avait dans le passé relativement à ce genre de maîtrise.

Recommandation 6

Que l'on revoie les objectifs, la pertinence de la concentration mixte et le contenu des programmes de deuxième cycle.

À la suite de l'évaluation, les programmes de deuxième cycle ont fait l'objet d'une refonte en profondeur; les nouveaux programmes devraient pouvoir entrer en vigueur dès l'automne 2009, en dépit de la faiblesse des ressources professorales.

La concentration mixte (terminologie et traduction) sera éliminée : de fait, elle n'intéressait qu'un nombre limité d'étudiants et compliquait la gestion de programme.

Le contenu des programmes de deuxième cycle a fait l'objet de révisions substantielles permettant à la fois de rationaliser l'offre de formation pour tenir compte de l'attrition des ressources professorales et de la concentrer sur les quatre domaines les plus demandés, par les étudiants ou par les employeurs potentiels : les domaines scientifique et technique, juridique et commercial, des sciences humaines et sociales, ainsi que littéraire et d'édition.

Recommandation 7

Que l'on examine la pertinence de maintenir la maîtrise avec mémoire.

La maîtrise avec mémoire n'a été créée que récemment, et elle semble appelée à gagner en popularité, en particulier auprès des détenteurs d'un baccalauréat en traduction désireux d'approfondir leurs connaissances théoriques et de s'initier à la recherche en traductologie. Compte tenu du fait que ce diplôme ne s'adresse pas à la même clientèle que la maîtrise avec stage et essai, il serait dommageable de supprimer la maîtrise avec mémoire.

Plus généralement, étant donné la rareté par ailleurs des doctorants en linguistique, concentration « traductologie », supprimer la filière avec mémoire reviendrait à minorer la composante « recherche » de ce domaine, ce qui porterait préjudice à la carrière des professeurs et nuirait aux possibilités de développement de ce secteur ainsi qu'aux possibilités de formation de la relève du corps professoral.

L'une des difficultés actuellement rencontrées dans le cheminement des étudiants de maîtrise avec mémoire – difficulté que connaissent également les étudiants au doctorat –, est le choix de cours restreint qui contraint les étudiants orientés « recherche » à suivre les mêmes séminaires que les étudiants de la maîtrise avec stage et essai et du diplôme alors que leurs besoins diffèrent. Un effort sera fait afin de mieux différencier l'offre de cours au bénéfice de ces différentes clientèles, dans la mesure du possible. Afin de varier l'offre de cours, deux possibilités notamment pourraient être examinées : favoriser le décloisonnement de manière à permettre aux étudiants de la maîtrise avec mémoire (et du doctorat) de suivre des séminaires dans d'autres disciplines mais en rapport avec leur sujet de recherche¹ et permettre à des chargés de cours titulaires d'un doctorat de dispenser des séminaires, en l'absence de ressources professorales permanentes adéquates.

¹ L'interdisciplinarité inhérente à la recherche en traductologie permettrait à de nombreux étudiants de tirer les meilleurs bénéfices de séminaires en littérature, en linguistique, en histoire ou en communication, voire en statistique, par exemple.

Recommandation 8

Que l'on examine la pertinence d'offrir un baccalauréat en traduction d'une durée de deux ans pour les détenteurs d'un baccalauréat dans une autre discipline et que l'on revoie la pertinence de maintenir le DESS.

Un cursus de baccalauréat accéléré sera mis en œuvre parallèlement au programme de baccalauréat révisé, dans l'optique de favoriser le recrutement de « spécialistes » d'un domaine donné. Ce cheminement de type « passerelle » sera offert aux étudiants déjà détenteurs d'un baccalauréat et tiendra compte des exigences de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) en matière de nombre de crédits de transfert.

Ce cheminement reconnaît 30 crédits au premier baccalauréat obtenu, ce nombre correspondant aux cours de formation complémentaire du baccalauréat en trois ans. La formation essentielle en traduction reste intacte. Le programme accueille chaque année un certain nombre d'étudiants détenteurs d'un baccalauréat qui préfèrent la formation de premier cycle à celle qui est offerte au deuxième cycle. La possibilité d'obtenir cette formation en deux ans va sûrement en attirer d'autres.

Recommandation 9

Que l'on améliore l'accueil et l'information transmise aux étudiants du baccalauréat.

Afin de favoriser l'information des étudiants, un soin particulier sera apporté à la transmission aux conseillers d'orientation des renseignements relatifs au programme de baccalauréat en traduction, modalités d'admission y comprises (examen d'admission). Afin de faciliter l'information des étudiants et de les orienter au mieux selon leurs questions, la direction de programme a mis sur pied un microsite Web (<http://www.lli.ulaval.ca/traduction.html>) contenant tous les renseignements pertinents.

Recommandation 10

Que l'on améliore les ressources informatiques disponibles pour les étudiants (licences de logiciels spécialisés, soutien technique, etc.).

La Faculté des lettres a le souci constant d'améliorer les ressources informatiques offertes à tous les étudiants : la création récente de notre Centre des services pédagogiques et technologiques indique clairement cette tendance. La mise sur pied de ce centre s'est d'ailleurs accompagnée d'une réorganisation des

ressources qui a entraîné une nette amélioration du soutien technique apporté à l'ensemble de la communauté de la Faculté des lettres.

S'agissant des logiciels spécialisés, la Faculté des lettres s'engage à recenser les besoins manifestés par les enseignants des programmes de traduction afin de veiller à une adéquation optimale entre ces besoins et les ressources disponibles.

Recommandation 11

Que l'on prenne des mesures pour améliorer le taux de diplomation, en particulier au deuxième cycle.

La direction de la Faculté des lettres a mis en place un système de relance des étudiants ayant interrompu leur inscription pendant plus de deux sessions. Une attention particulière sera accordée aux étudiants des programmes de deuxième cycle en terminologie et traduction, que la gestion des études contactera directement par téléphone de manière à connaître les motifs de leur abandon. En fonction des réponses recueillies, des solutions personnalisées seront mises en œuvre afin de permettre à ces étudiants d'achever leur diplôme.

Les professeurs sont également invités à reprendre régulièrement contact avec les étudiants de maîtrise avec stage et essai qu'ils encadrent afin de les inciter à poursuivre leurs efforts.

6. Calendrier et responsabilités des actions

Toutes les actions visant à assurer le suivi de l'évaluation des programmes de baccalauréat en traduction et de maîtrise et diplôme en terminologie et traduction seront effectuées d'ici la fin de l'année universitaire 2009-2010.

La direction de la Faculté, en plus d'accorder une importance particulière à l'embauche de nouveaux professeurs, demande :

- au Centre des services pédagogiques et technologiques de veiller à l'accessibilité des ressources informatiques offertes aux étudiants, de s'assurer que les laboratoires informatiques soient dotés de logiciels répondant aux besoins des programmes de traduction et de mettre en œuvre les moyens techniques visant à permettre la passation d'examens en laboratoire informatique en restreignant les accès à Internet de manière à réduire le risque de plagiat électronique ;

- au Département de langues, linguistique et traduction de donner les suites appropriées aux recommandations concernant la relève du corps professoral et les critères d'embauche des chargé(e)s de cours;
- au Département de langues, linguistique et traduction de réfléchir en concertation avec le secteur de traduction à l'embauche éventuelle de chargés de cours pour les séminaires de deuxième cycle ;
- à la direction des programmes de deuxième cycle de mettre en œuvre des mesures visant à augmenter le taux de persévérance des étudiants.
- aux directions des programmes de traduction (tous cycles confondus) de transmettre régulièrement au Centre des services pédagogiques et technologiques les besoins des programmes de traduction en matière de logiciels afin que celui-ci puisse les tester et émettre des recommandations.

Janvier 2009